

eCH-0178 Norme concernant les données Pièces justificatives notariées

Document

Titre	Norme concernant les données Pièces justificatives notariées
Code	eCH-0178
Catégorie	Norme
Stade	Défini <small>Expérimental; Implémenté; Déployé; En passe d'expirer</small>
Document	Remplacé <small>Remplacé; Abrogé</small>
Version	1.0
Modification	Aucune
Remplace	--
Date de publication	2015-03-06
Approuvé	2015-003-18
Langues	Allemand (original) et français (traduction)
Dépendances	eCH-0134
Annexes	Schéma XML eCH-0178-1-0.xsd
Groupe spécialisé	Référencement d'objets
Contact	Leo Stucky, leo.stucky@bd.zh.ch Martin Stingelin, martin.stingelin@stingelin-informatik.com
Editeur	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

La présente norme définit les caractéristiques du justificatif relatif au titre (document attestant d'une affaire du registre foncier), qui lors de l'échange d'annonces du registre foncier, contient les données sur les affaires telles que les renseignements concernant le document d'origine ou le prix de vente par exemple. Elle constitue, avec la norme eCH-0129 et les définitions des types de données de base de l'interface de la base de données du registre foncier, le fondement de l'implémentation d'annonces du registre foncier à un tiers [eCH-0134] par des développeurs de logiciels.

Sommaire

eCH-0178 Norme concernant les données Pièces justificatives notariées.....	1
1 Statut des documents	6
2 Introduction	6
2.1 Domaine d'application.....	6
3 Structure de la documentation standard Référencement d'objets	7
4 Fondements	7
4.1 Remarques générales	8
4.1.1 Notation.....	8
4.2 Principes.....	8
5 Modèle de données d'échange.....	9
5.1 Description des entités	10
5.1.1 Justificatif relatif au titre (JRT) - legalGroundExhibit.....	10
5.1.1.1 Genre (impératif).....	11
5.1.1.2 Numéro (facultatif)	11
5.1.1.3 Fichier (facultatif)	11
5.1.1.4 Lien vers un document Web (facultatif).....	11
5.1.1.5 Numéro d'acte primitif - originalDocumentNumber.....	11
5.1.1.6 Date d'acte authentique – dateDocumentedLegalAct	11
5.1.2 Données JRT - legalGroundExhibitData	11
5.1.2.1 Genre de motif juridique - legalGroundKind	12
5.1.2.2 Code cantonal - cantonalCode.....	12
5.1.2.3 Code cantonal texte – cantonalCodeText	15
5.1.2.4 Remarques - remarks	15
5.1.2.5 Date de début profits/risques – dateBeginnBenefitHarm.....	15
5.1.2.6 Date de transfert extra-tabulaire - dateOfAccessionByOperationOfLaw....	15
5.1.3 Données confidentielles – confidentialData	16
5.1.3.1 Prix d'acquisition - purchasePrice	18
5.1.3.2 Reprise de dette - debtAdoption	18
5.1.3.3 Prix d'achat pour les suppléments - specialPriceForAllowance	18

5.1.3.4	Suppléments contenus dans le prix d'acquisition - containedAllowance....	18
5.1.3.5	Remarques - remarks	18
5.1.3.6	Prix d'acquisition à l'époque – formerlyPurchasePrice	19
5.1.3.7	Aliénateur à l'époque – formerlySalesperson	19
5.1.3.8	Conditions d'acquisition complexes – complexAcquisitionQuotient	19
5.1.3.9	Date d'établissement de l'acte de l'acquisition à l'époque – formerlyDateDocumentedLegalAct	19
5.1.3.10	Rachat de dettes hypothécaires – realServitudeDebtRedemption	19
5.1.3.11	Paiement en numéraire – cashPayment	20
5.1.3.12	Virement bancaire – bankTransfer	20
5.1.3.13	Paiement extra-officiel – nonOfficialPayment.....	20
5.1.3.14	Sûreté – safeGuardingYesNo	20
5.1.3.15	Sûreté numéro d'ordre – safeGuardingGnumber	20
5.1.3.16	Sûreté du – safeGuardingFrom.....	21
5.1.3.17	Montant mis en sûreté – safeGuardingAmount	21
5.1.3.18	Sûreté valeur – safeGuardingValuta	21
5.1.3.19	Remarque sur la sûreté – safeGuardingRemark.....	21
5.1.3.20	Prestations annexes – fringeBenefit.....	21
5.1.3.21	Fortune commerciale – businessAssets.....	21
5.1.3.22	Report d'imposition – taxPaymentDateDeferral.....	22
5.1.3.23	Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement aliénateur - chargeTaxPaymentVendor	22
5.1.3.24	Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement acquéreur - chargeTaxPaymentBuyer.....	22
6	Considérations de sécurité	23
7	Exclusion de responsabilité - droits de tiers	23
8	Droits d'auteur	23
	Annexe A – Références & bibliographie	25
	Annexe B – Collaboration & vérification	25
	Annexe C – Abréviations	25
	Annexe D – Glossaire	25

1 Statut des documents

Remplacé: Le document a été remplacé par une nouvelle version, plus actuelle. S'il reste possible de l'utiliser, il est toutefois recommandé d'avoir recours à la nouvelle version.

2 Introduction

2.1 Domaine d'application

Remarque pour la consultation publique:

Les définitions actuelles offrent une vision restreinte des pièces justificatives notariées du registre foncier du point de vue fiscal. Il serait important, dans le cadre de la consultation, que les services, qui gèrent concrètement les pièces justificatives notariées du registre foncier, vérifient/complètent cette vision.

Conjointement avec les définitions de la norme eCH-0129 et les types de base de l'IPD-RF, la présente norme définit les données requises pour l'échange d'annonces du registre foncier avec un tiers [eCH-0134]. Elle définit, en complément de la norme eCH-0129 et des définitions de l'IPD-RF, les caractéristiques des pièces justificatives notariées du registre foncier. Les données définies dans cette norme sont en règle générale saisies par le notariat / notariat officiel.

Les documents concernant l'IPD-RF (eGRISDM) sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://www.egris.admin.ch/egris/fr/home/datenmodelle.html>

Les documents concernant l'eCH-0129 sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0129&documentVersion=2.00>

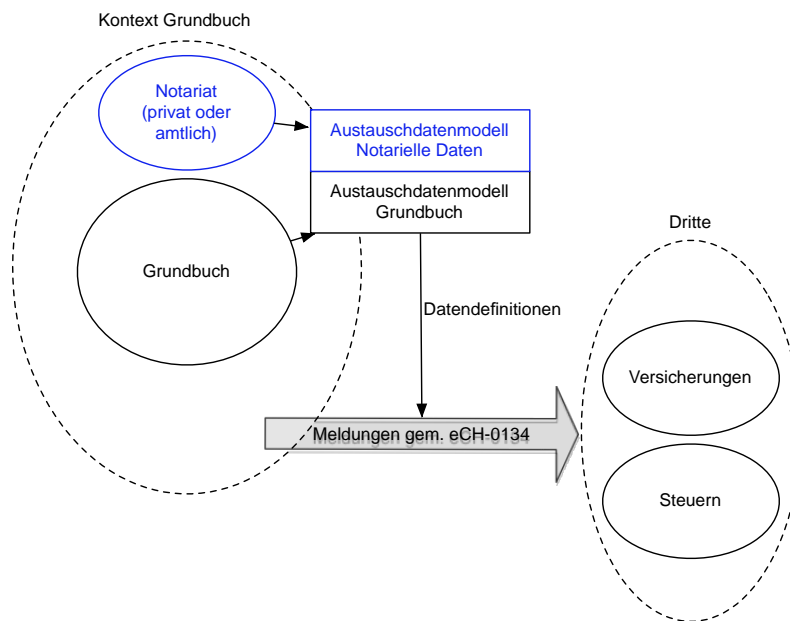
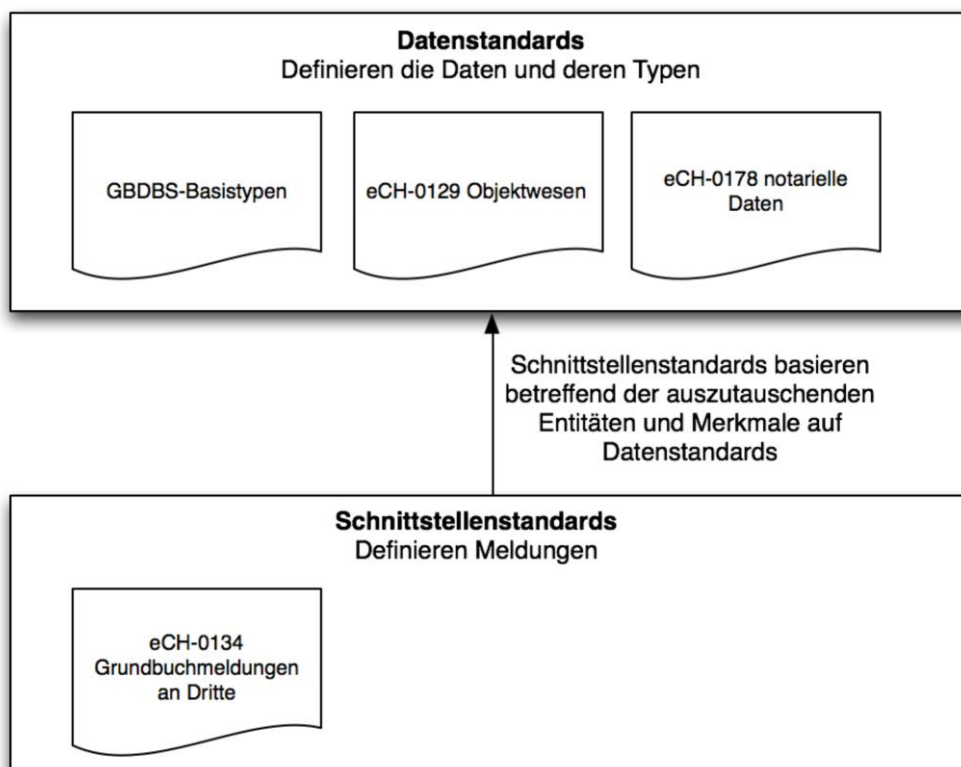


Figure 1 Champ d'application

3 Structure de la documentation standard Référencement d'objets



4 Figure 2: Structure de la documentation standard

Fondements

4.1 Remarques générales

4.1.1 Notation

Les directives dans le présent document sont indiquées selon la terminologie de [RFC2119]. Dans ce contexte, les expressions suivantes apparaissant en LETTRES MAJUSCULES en tant que mots et ont les significations suivantes:

IMPÉRATIF: Le responsable doit réaliser l'objectif.

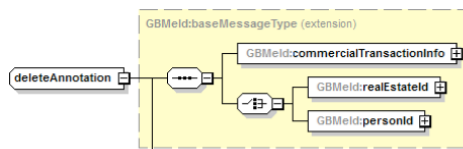
RECOMMANDÉ: Le responsable peut pour des raisons importantes renoncer à la réalisation de l'objectif.

FACULTATIF: Le responsable est libre de choisir s'il souhaite réaliser l'objectif ou non.

Les symboles suivants sont utilisés dans les définitions ci-dessous:

Sélection	
Séquence de plusieurs éléments	
Élément facultatif	
Élément facultatif, multiple	
Élément à livrer impérativement	
Élément impératif, multiple	

Si une zone marquée en jaune est visible dans les extraits du schéma, il s'agit alors de l'utilisation d'un autre type défini. Le nom du type correspondant est visible dans la zone jaune en haut à gauche.



4.2 Principes

- **[IMPÉRATIF]** Tous les montants doivent être exprimés en CHF

5 Modèle de données d'échange

Le modèle de données de l'IPD-RF, prescrit par l'Office fédéral de la justice et l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, sert de base technique aux données du registre foncier. Il peut être consulté à l'adresse suivante:

https://www.bj.admin.ch/dam/data/bj/wirtschaft/grundbuch/tgbv_anhang3.pdf

Le modèle technique de données de cette norme complète les définitions de l'IPD-RF concernant les données notariées.

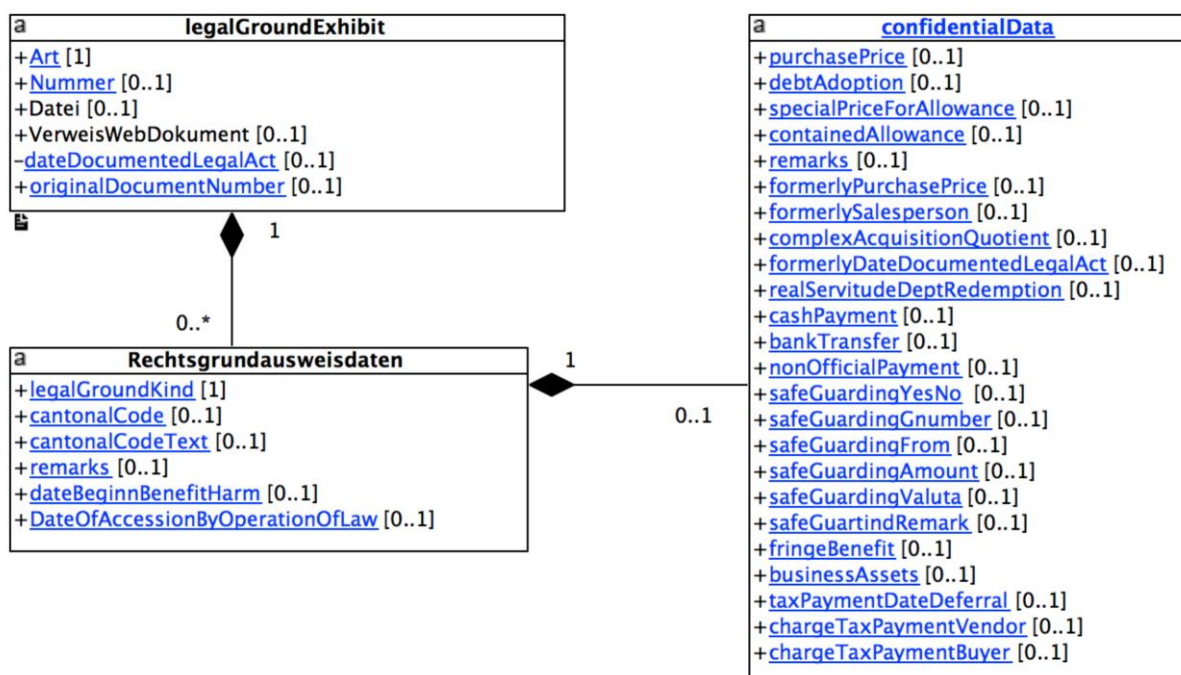


Figure 3: Modèle de données

5.1 Description des entités

5.1.1 Justificatif relatif au titre (JRT) - legalGroundExhibit

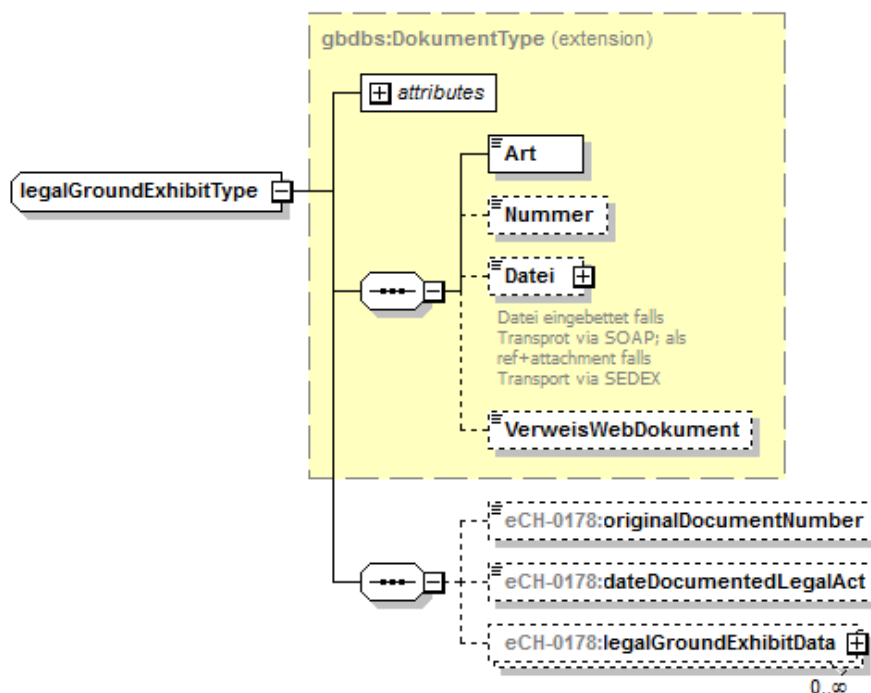
Chaque dossier dans le registre foncier doit reposer sur un justificatif relatif au titre. L'utilisation dans cette norme de l'abréviation JRT renvoie à un justificatif relatif au titre.

Les exemples de JRT sont:

- Un contrat
- Une disposition
- Une décision judiciaire
- Un protocole d'amendement

Un JRT se compose des caractéristiques suivantes:

- Type (impératif)
- Numéro (facultatif)
- Fichier (facultatif)
- Lien vers un document Web (facultatif)
- Numéro de document original (facultatif) - originalDocumentNumber
- Date d'établissement de l'acte authentique (facultatif) - dateDocumentedLegalAct
- Données du JRT (facultatif, multiple) – legalGroundExhibitData



5.1.1.1 Genre (impératif)

Voir documentation IPD-RF

5.1.1.2 Numéro (facultatif)

Voir documentation IPD-RF

5.1.1.3 Fichier (facultatif)

Voir documentation IPD-RF

5.1.1.4 Lien vers un document Web (facultatif)

Voir documentation IPD-RF

5.1.1.5 Numéro d'acte primitif - originalDocumentNumber

Numéro/Identification de l'acte primitif.

Exemple du canton de Berne: chaque notaire attribue un numéro numérique continu d'acte primitif (ordonnance sur le notariat, type. 69 - 71, RSB 169.112).

Numéro d'acte primitif = xs:token

5.1.1.6 Date d'acte authentique – dateDocumentedLegalAct

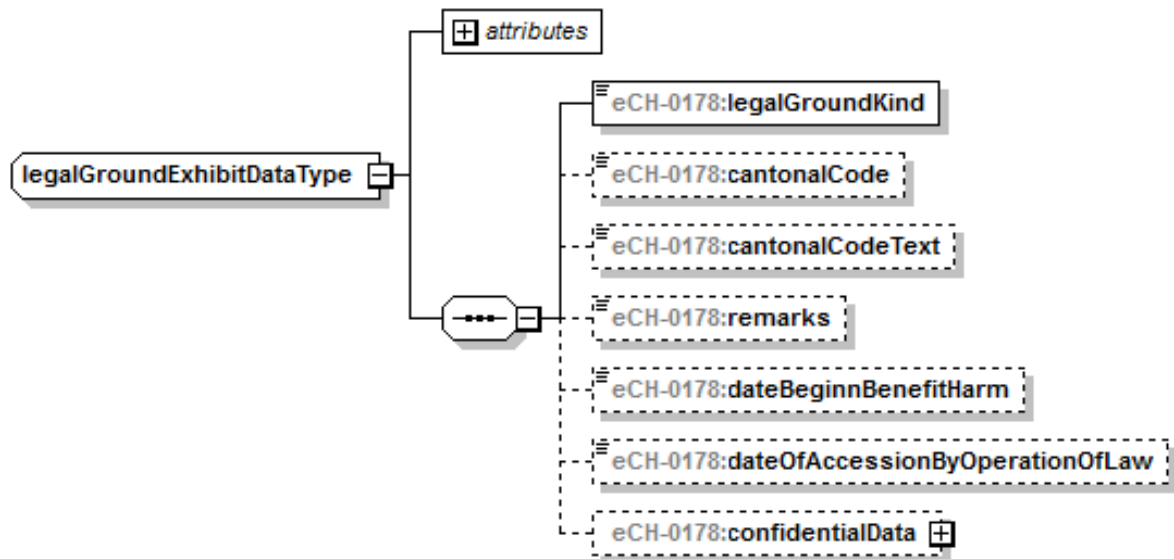
Date d'acte authentique (synonyme de «Date de conclusion du contrat»)

DateActeAuthentique = xs:date

5.1.2 Données JRT - legalGroundExhibitData

Composé des caractéristiques suivantes:

- Type de motif juridique - legalGroundKind
- Code cantonal (facultatif) - cantonalCode
- Code cantonal texte (facultatif) - cantonalCodeText
- Remarques (facultatif) – remarks
- Date début profits/risques (facultatif) - dateBeginnBenefitHarm
- Date transfert extra-tabulaire (facultatif) - DateOfAccessionByOperationOfLaw
- Données confidentielles (facultatif) – confidentialData



5.1.2.1 Genre de motif juridique - legalGroundKind

Le type de motif juridique précise la cause de la modification des données. Il suffit d'échanger le code indiqué sous le type de motif juridique.

Genre de motif juridique	Signification
,01'	Transfert de propriété entre tiers
,02'	Transfert de propriété à/entre héritiers
,03'	Transfert de propriété entre époux
,04'	Transferts de propriété entre sociétés
,05'	Transfert de propriété cas particuliers
,06'	Modification de limites cas particuliers
,07'	Autres cas particuliers
,99'	Autre

Genre de motif juridique = xs:token

5.1.2.2 Code cantonal - cantonalCode

Le code cantonal permet d'affiner les valeurs définies sous le genre de motif juridique, respectivement de les compléter, en cas de besoin, par des valeurs spécifiques au canton.

Les valeurs répertoriées ci-après doivent être utilisées en l'état et sous la forme fournie. Les deux premiers chiffres sont une indication du genre de motif juridique.

Dans l'hypothèse où des valeurs doivent être définies en complément à des fins cantonales, les points suivants doivent être respectés.

- **[IMPÉRATIF]** Les deux premiers chiffres doivent établir le lien avec le genre de motif juridique.
- **[IMPÉRATIF]** Les valeurs répertoriées ci-après doivent être utilisées telles que définies.
- **[IMPÉRATIF]** Il appartient aux cantons d'édicter des règles concrètes en cas d'extensions.

Exemples:

- Une «expropriation» doit être livrée selon la définition de la norme. Genre de motif juridique = «01», code cantonal = «0106»
- Un canton prescrit que l'aspect «Expropriation» doit être fournie de manière plus détaillée. Dans l'élément «Genre de motif juridique», la valeur à livrer est «01». Dans l'élément «Code cantonal», l'une des valeurs prescrites par le canton pour les expropriations, les quatre premiers chiffres devant être «0106». Exemple «010618» expropriation en application de l'article xy
- Les motifs juridiques encore inconnus au moment de la création de cette norme doivent être échangés. Dans l'élément Genre de motif juridique, la valeur à fournir est ,99'. Dans l'élément «Code cantonal», le motif juridique non défini par la norme.

Du point de vue des fournisseurs de logiciel, cela signifie que lors de la préparation des annonces, il faut tenir compte, dans certaines circonstances, de restrictions cantonales. Ce n'est pas l'interface mais le traitement qui varie selon le canton.

Code cantonal	Signification
,0101'	Cession entre tiers
,0102'	Extinction de droit de superficie (SDR)
,0103'	Exercice de droit d'emption
,0104'	Exercice de droit de réméré
,0105'	Retour des constructions droit de superficie
,0106'	Expropriation
,0107'	Achat
,0108'	Vente aux enchères
,0109'	Echange
,0110'	Réalisation forcée
,0201'	Cession part héréditaire
,0202'	Renonciation à une succession
,0203'	Succession
,0204'	Partage successoral
,0205'	Partage successoral (exploitation à titre personnel LDFR)
,0206'	Avance d'hoirie
,0207'	Donation
,0208'	Legs

,0209'	Liquidation concordataire selon les règles de la faillite
,0301'	Contrat de mariage
,0302'	Liquidation du régime matrimonial
,0303'	Jugement
,0304'	Contrat lié à un partenariat enregistré
,0401'	Fusion
,0402'	Dissolution de société
,0403'	Illation
,0404'	Apport en nature
,0405'	Reprise de biens
,0406'	Scission
,0407'	Transfert de patrimoine
,0408'	Affectation
,0409'	Restructuration
,0501'	Modification de constitution de copropriété
,0502'	Appropriation
,0503'	Dissolution de propriété par étages
,0504'	Modification de droit de superficie
,0505'	Constitution de droit de superficie (DSDP)
,0506'	Constitution de droit dist.
,0507'	Constitution de propriété par étages
,0508'	Constitution de copropriété
,0601'	Rectification des limites
,0602'	Epuration de bien-fonds
,0701'	Modification de l'appartenance à une commune
,0702'	Modification de constitution d'une propriété par étages
,0703'	Modification de la nationalité
,0704'	Remarque
,0705'	Dissolution de copropriété
,0706'	Remembrement des terrains à bâtir
,0707'	Contrat de droit de superficie
,0708'	Constitution de propriété subj. réelle
,0709'	Constitution de copropriété subj. réelle
,0710'	Rectification
,0711'	Déréliction
,0712'	Servitudes et charges immobilières
,0713'	Etablissement d'un droit d'habitation
,0714'	Contrat de société
,0715'	Droits de gage immobilier
,0716'	Réunion parcellaire
,0717'	Nouvelle mensuration
,0718'	Lotissement
,0719'	Modification de quote-part

,0720'	Modification des données de base
,0721'	Annotation
,0722'	Remaniement parcellaire de forêt
,0723'	Réalisation forcée
,0724'	Epuration
,0725'	Modification d'entreprise
,0726'	Transfert du siège
,0727'	Changement de noms
,0728'	Renouvellement cadastral
,0729'	Modification de limites

Complément de motif juridique = xs:token

5.1.2.3 Code cantonal texte – cantonalCodeText

Texte libre pour la description complémentaire de codes cantonaux.

Code cantonal texte = xs:token

5.1.2.4 Remarques - remarks

Texte libre pour les remarques.

Remarques= xs:token

5.1.2.5 Date de début profits/risques – dateBeginnBenefitHarm

Date à laquelle les profits et risques sont transférés à l'acheteur.

DateDébutProfitsRisques= xs:date

5.1.2.6 Date de transfert extra-tabulaire - dateOfAccessionByOperationOfLaw

On retrouve cette notion dans le contexte d'une succession ou d'une décision judiciaire par exemple, pour laquelle la propriété n'est pas transférée à l'inscription au registre foncier. En cas de décès, la propriété passe aux héritiers non pas lors de l'inscription de la succession au registre foncier, mais dès le moment de la mort).

Les événements suivants sont concernés: contrat de mariage, réalisation forcée, jugement, expropriation, réunion parcellaire, remaniement parcellaire, acquisitions ou transformations selon la loi sur la fusion (type. 66 ORF)

DateTransfertExtra-tabulaire = xs:date

5.1.3 Données confidentielles – confidentialData

Concernant les données confidentielles, il s'agit de rendre disponible, sous une forme structurée, les informations du justificatif relatif au titre, actuellement consignées au registre foncier au format papier uniquement.

Composé des caractéristiques suivantes:

- Prix d'acquisition (facultatif) - purchasePrice
- Reprise de dette (facultatif) - debtAdoption
- Prix d'achat pour les suppléments (facultatif) - specialPriceForAllowance
- Suppléments compris dans le prix d'acquisition (facultatif) - containedAllowance
- Remarques (facultatif) – remarks
- Prix d'acquisition à l'époque (facultatif) - formerlyPurchasePrice
- Aliénateur à l'époque (facultatif) – formerlySalesperson
- Conditions d'acquisition complexes (facultatif) – complexAcquisition-Quotient
- Date d'établissement de l'acte acquisition à l'époque (facultatif) formerlyDateDocumentedLegalAct
- Rachat de dettes hypothécaires (facultatif) – realServitudeDeptRedemption
- Paiement en numéraire (facultatif) – cashPayment
- Virement bancaire (facultatif) – bankTransfer
- Paiement extra-officiel (facultatif) – nonOfficialPayment
- Sûreté (facultatif) – safeGuardingYesNo
- Sûreté numéro G (facultatif) – safeGuardingGnumber
- Sûreté du (facultatif) – safeGuardingFrom
- Montant mis en sûreté (facultatif) – safeGuardingAmount
- Sûreté valeur (facultatif) – safeGuardingValuta
- Remarques sur la sûreté (facultatif) - safeGuartindRemark
- Prestations annexes (facultatif) – fringeBenefit
- Fortune commerciale (facultatif) – businessAssets
- Report d'imposition (facultatif)– taxPaymentDateDeferral
- Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement aliénateur (facultatif)- chargeTaxPaymentVendor
- Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement acquéreur (facultatif) - chargeTaxPaymentBuyer



5.1.3.1 Prix d'acquisition - purchasePrice

Prix d'acquisition, respectivement valeur de l'indemnité

Prix d'acquisition= xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

5.1.3.2 Reprise de dette - debtAdoption

Montant de la reprise de dette, qui n'est pas contenue dans le rachat des dettes hypothécaires (chapitre 5.1.3.10).

Reprise de dette = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

5.1.3.3 Prix d'achat pour les suppléments - specialPriceForAllowance

Prix d'achat pour les suppléments, qui sont facturés à l'acheteur en plus du prix d'acquisition d'un bien-fonds - et sont répertoriés et quantifiés de manière explicite dans le contrat de vente. Les exemples en sont les appareils de jardin, le fioul pour le chauffage.

Prix d'achat pour les suppléments = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

5.1.3.4 Suppléments contenus dans le prix d'acquisition - containedAllowance

Prix des suppléments, qui sont contenus dans le prix d'acquisition d'un bien-fonds, ces suppléments devant également être répertoriés et quantifiés de manière explicite. Les exemples en sont les inventaires, bien mobilier, accessoires, fonds de rénovation, etc.

Suppléments contenus = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

5.1.3.5 Remarques - remarks

Texte libre pour les remarques.

Remarques= xs:token

5.1.3.6 Prix d'acquisition à l'époque – formerlyPurchasePrice

Prix d'acquisition (selon le chapitre 5.1.3.1), que l'aliénateur actuel a payé lorsqu'il a lui-même acheté.

Prix d'acquisition à l'époque = xs:decimal
minInclusive value="0.00"
maxInclusive value="1000000000000.00"

5.1.3.7 Aliénateur à l'époque – formerlySalesperson

Aliénateur qui a, à l'époque, vendu le bien-fonds à l'aliénateur actuel.

Aliénateur à l'époque = xs:token

5.1.3.8 Conditions d'acquisition complexes – complexAcquisitionQuotient

Les conditions d'acquisition de l'aliénateur actuel ne sont pas faciles à reconstituer (plusieurs motifs d'acquisition) et/ou les motifs d'acquisition peuvent être distincts pour plusieurs bien-fonds.

Conditions d'acquisition complexes = xs:string

5.1.3.9 Date d'établissement de l'acte de l'acquisition à l'époque – formerlyDateDocumentedLegalAct

Date d'établissement de l'acte du contrat, par lequel l'aliénateur actuel a acquis le bien-fonds.

Date d'établissement de l'acte de l'acquisition à l'époque = xs:date

5.1.3.10 Rachat de dettes hypothécaires – realServitudeDebtRedemption

Rachat d'une hypothèque reposant sur une cédule hypothécaire. Le rachat porte sur le montant effectif, qui est assigné sur une propriété foncière.

Rachat de dettes hypothécaires = xs:decimal
minInclusive value="0.00"
maxInclusive value="1000000000000.00"

5.1.3.11 Paiement en numéraire – cashPayment

Le montant est payé en numéraire lors du transfert de propriété foncière.

Paiement en numéraire = xs:decimal
minInclusive value="0.00"
maxInclusive value="1000000000000.00"

5.1.3.12 Virement bancaire – bankTransfer

Une promesse de paiement irrévocable d'une banque est remise au moment du transfert de propriété foncière.

Virement bancaire = xs:decimal
minInclusive value="0.00"
maxInclusive value="1000000000000.00"

5.1.3.13 Paiement extra-officiel – nonOfficialPayment

Le paiement ne passe pas par le notaire.

Paiement extra-officiel = xs:decimal
minInclusive value="0.00"
maxInclusive value="1000000000000.00"

5.1.3.14 Sûreté – safeGuardingYesNo

La sûreté des impôts fonciers est-elle exigée? oui/non

Il convient à ce stade de noter que les réglementations en matière de sûreté varient d'un canton à l'autre. Ainsi, si la sûreté est impérative dans le canton ZG, elle est facultative dans les cantons TG et ZH. Les règles cantonales doivent être respectées.

Sûreté = xs:boolean

5.1.3.15 Sûreté numéro d'ordre – safeGuardingGnumber

Numéro d'ordre rapporté au calcul provisoire de l'impôt sur les plus-values immobilières, que l'administration fiscale annonce à l'office du registre foncier. Le traitement de la procédure et de la référence varie d'un canton à l'autre.

Sûreté numéro d'ordre = xs:token

5.1.3.16 Sûreté du – safeGuardingFrom

Date de calcul du montant à mettre en sûreté pour les impôts fonciers

Sûreté du = xs:date

5.1.3.17 Montant mis en sûreté – safeGuardingAmount

Hauteur du montant à mettre en sûreté pour les impôts fonciers

Montant mis en sûreté = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

5.1.3.18 Sûreté valeur – safeGuardingValuta

Date du paiement de sûreté reçu

Sûreté valeur = xs:date

5.1.3.19 Remarque sur la sûreté – safeGuardingRemark

Texte libre pour la remarque sur la sûreté

Remarque sur la sûreté = xs:token

5.1.3.20 Prestations annexes – fringeBenefit

Prestations annexes non monétaires comme texte libre.

ex. reprise d'un inventaire non évalué

Prestations annexes = xs:token(700)

5.1.3.21 Fortune commerciale – businessAssets

Indique s'il s'agit ou non d'une cession de fortune commerciale.

Oui = true

Non = false

Fortune commerciale = xs:boolean

5.1.3.22 Report d'imposition – taxPaymentDateDeferral

Indique si un report d'imposition doit être accordé ou non.

Les législations variables d'un canton à l'autre doivent être prises en compte.

Oui = true

Non = false

taxPaymentDateDeferral= xs:boolean

5.1.3.23 Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement aliénateur - charge-TaxPaymentVendor

Indique la part de la redevance / impôt sur le transfert de propriété dont s'est acquitté l'aliénateur.

Redevance impôt sur le transfert de propriété aliénateur = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

5.1.3.24 Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement acquéreur - charge-TaxPaymentBuyer

Indique la part de la redevance / impôt sur le transfert de propriété dont s'est acquitté l'acquéreur.

Redevance impôt sur le transfert de propriété acquéreur = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

6 Considérations de sécurité

Ces données ne doivent être enregistrées et transférées que sur la base et dans le cadre de principes légaux en vigueur et dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données. Les précautions nécessaires doivent être prises afin que les données puissent être transférées sans erreur et consultées uniquement par les personnes qui y sont autorisées, avant, pendant et après le transfert.

Les considérations de sécurité de la norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129) s'appliquent.

7 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association eCH et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs, ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association eCH ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes eCH ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes eCH peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association eCH mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes eCH peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes eCH est exclue dans les limites des réglementations applicables.

8 Droits d'auteur

Tout auteur de normes eCH en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'association eCH, pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs eCH respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes eCH sont complètement documentées et libres de toutes restrictions relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par eCH, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes eCH. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

Les références & bibliographie figurent dans le document eCH-0129.

Annexe B – Collaboration & vérification

Beerli Walter, SIX-Group

Bischofberger Ursula, Gemdat

Eisenhut Claude, Eisenhut Informatik AG

Gartenhauser Claudia, VRSG

Geiger Viktor, Canton AG,

Hotz Jürg, Canton TG

Knöpfli Alberto, Canton TG

Novara Nicolina, Canton AG

Peterer Thomas, InnoSolv AG (NEST)

Rötzer Hubert, Canton AG

Rüegg Maria, Canton ZG

Saner Christian, Bedag Informatik AG

Stucky Leo, Canton ZH

Walser Werner, N+W Informatik GmbH

Stingelin Martin, Stingelin Informatik GmbH

Annexe C – Abréviations

Les abréviations figurent dans le document eCH Norme Référencement d'objets (eCH-0129).

Annexe D – Glossaire

Le glossaire figure dans le document eCH Norme Référencement d'objets (eCH-0129).